

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le six avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gaudens s'est réuni à la Maison des Sports, avenue de l'Isle, à 10 h 30.

M. Benoît CAMPO-CASTILLO est désigné secrétaire de séance.

M. Robert LACROIX, le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres, dénombre trente-deux conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

PRESENTS :

ABADIE Nicolas, ANTUNES Arminda, BACARISSE Marie-Pierre, BAUX Jean-Michel, BRUNET Corinne, CAMPO-CASTILLO Benoît, CAZES Josette, DE ROSSO Stéphanie, DEGOUL Annette, DUCLOS Jean-Yves, GASTO-OUSTRIC Magali, GULLERMIN Joël, HEUILLET Eric, ISASI Manuel, JAMAIN Michel, LACROIX Robert, LEPINAY Jean-Raymond, LOUIS Yves, MALET Béatrice, MORENO Nathalie, MOUNIELOU-AUBAN Catherine, NASSIET Yvon, NAVARRE Annie, PEREZ Michel, PINET Alain, PITIOT Jean-Luc, PONS Dominique, RAULET Isabelle, RICOUL Céline, RIERA Evelyne, SUBRA Jean, TOULOUSE Noëlle

ABSENT :

Adjoints : SOUYRI Jean-Luc

A donné procuration :

SOUYRI Jean-Luc	à	GASTO-OUSTRIC Magali
-----------------	---	----------------------

ELECTION DU MAIRE

M. LACROIX invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Deux assesseurs sont désignés : Mme Béatrice MALET et M. Michel JAMAIN.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe de scrutin dans l'urne.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

M. Jean-Yves DUCLOS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et est immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal.

adjoints. Ce pourcentage donne pour la Ville de SAINT-GAUDENS un effectif maximum de neuf adjoints.

Il vous est donc proposé la création de neuf postes d'adjoints.

ADOPTE

ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection de neuf adjoints.

Il précise que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée et distribuée aux conseillers municipaux.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom dépose son enveloppe de scrutin dans l'urne.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

adjoints : Les candidats figurant sur cette liste ayant obtenu la majorité absolue, ils sont proclamés

Magali GASTO OUSTRIC	Commerce, Economie, Vie du Centre Ville et Personnel
Jean-Luc SOUYRI	Culture et Animations
Isabelle RAULET	Administration générale et Démocratie participative
Eric HEUILLET	Sports et Associations
Dominique PONS	Communication, Tourisme et Nouvelles Technologies
Alain PINET	Santé et Affaires sociales
Josette CAZES	Affaires scolaires et Relations avec les intercommunalités
Joël GUILLERMIN	Sécurité, Travaux et Propreté
Evelyne RIERA	Urbanisme, Environnement, Accessibilité, Déplacements doux et Vie dans les quartiers

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 45